

Colmar, le 11 octobre 2013



Division du 1^{er} degré
Bureau de la
gestion collective
des personnels

Dossier suivi par
Catherine BOUILLET
2^{ème} Bureau

Implantation
Cité administrative
Bâtiment C
3, rue Fleischhauer
COLMAR
Téléphone
03 89 24 81 29
Fax
03 89 24 81 36
Mél.
i68d1@ac-strasbourg.fr

Adresse postale

21, rue Henner
B.P. 70548
68021 Colmar cedex

La directrice académique
des services de l'éducation nationale
du Haut-Rhin

à

- Monsieur le président de l'université de Strasbourg
- Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale

pour attribution

- Monsieur l'administrateur provisoire de l'ESPE
- Messieurs les directeurs pédagogiques des établissements spécialisés
- Mesdames et messieurs les directeurs des SEGPA de collèges

S/c de mesdames et messieurs les principaux

- Mesdames et messieurs les directeurs d'école
- pour attribution et communication à leurs adjoints.***

Objet : Stage de spécialisation CAPA-SH 2014-2015.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le stage de préparation au certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) sera reconduit en 2014-2015.

La formation sera organisée en deux périodes :

- 3 semaines minimum de regroupement durant l'année scolaire 2013-2014.
- une seconde période au cours des 1^{er} et 2^{ème} trimestres de l'année scolaire suivante, soit 400 heures de regroupement consacrées pour moitié à l'UF1 et pour l'autre moitié aux UF2 et 3.

Une réunion d'information aura lieu le **13 novembre 2013 au Collège BERLIOZ – 42, rue Ampère à COLMAR de 09h00 à 12h00.**

J'invite tous les maîtres désireux d'y participer pour s'informer sur les finalités et l'organisation de cette formation à se faire connaître en envoyant un courriel à i68d1@ac-strasbourg.fr, au plus tard le 04 novembre 2013.

A l'issue de cette réunion, les enseignants désireux s'inscrire au stage retireront leur dossier auprès de madame l'inspectrice de l'A.S.H. et l'adresseront impérativement pour **le 02 décembre 2013** à leur inspecteur de circonscription accompagné d'une photocopie du dernier rapport d'inspection. Les inspecteurs me transmettront les dossiers au plus tard pour le 16 décembre 2013.

Après entretien, une commission établira une liste classante par option des candidats obtenant un avis favorable.

p. la directrice académique,
l'inspecteur de l'éducation nationale
adjoint à la directrice académique

signé : Fernand Ehret